

Direction départementale de Charente-Maritime

Bordeaux, le 30 octobre 2020

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de Charente-Maritime

Préambule :

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020, ainsi que par le n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et que les Préfets de département sont compétents à arrêter pour leur territoire, afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Une évolution défavorable des indicateurs épidémiologiques en région Nouvelle-Aquitaine :

À ce jour, sur la base des données consolidées au 25 octobre 2020 (calculs portant sur les données de contamination J-9 à J-3), la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence élevé en population générale, qui continue à augmenter régulièrement : 182,6 cas pour 100 000 habitants (contre 93,5 cas pour 100 000 habitants le 15 octobre dernier), avec toujours des disparités territoriales (95 en Charente-Maritime à 339 en Pyrénées-Atlantiques). **Tous les départements** ont toutefois, désormais, un taux d'incidence jugé élevé, ce qui témoigne d'une circulation étendue du virus dans la région, sans qu'apparaissent de zones exemptes ou faiblement concernées ;
- un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus également en augmentation, pour s'établir à 133,4 cas pour 100 000 habitants (49,9 le 15 octobre dernier). Même si la progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge, celle-ci a particulièrement évolué dans la classe d'âge des 65 ans et plus, avec une progression constatée de 83,5 points depuis le 15 octobre 2020. L'augmentation du nombre de cas et de la circulation virale dans cette tranche d'âge particulièrement à risque de formes graves de l'infection au COVID est inquiétante en termes d'impact sanitaire.

- un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 671 personnes (463 personnes le 15 octobre 2020), dont 88 en réanimation (62 à la même date), avec un taux de personnes atteintes du COVID en réanimation s'élevant à 16,7 % des capacités de réanimation installées, pourcentage en augmentation constante et régulière. La cinétique actuelle des contaminations et des hospitalisations pourrait conduire rapidement à une saturation des services de réanimation sans qu'il soit possible, comme aux mois de mars et d'avril 2020, de déprogrammer les soins non urgents et de disposer des renforts en personnels.
- le nombre d'EHPAD de Nouvelle-Aquitaine concernés par un cluster continue de progresser, avec 57 établissements concernés par un cluster actif (117 clusters déclarés au total depuis le début de l'épidémie, soit 16,1 % des EHPAD de la région impactés).

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission**.

Une évolution analogue des indicateurs épidémiologiques dans le département de Charente-Maritime :

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de **Charente-Maritime** au 28 octobre 2020, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs surveillés, imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **123 cas pour 100 000 habitants** soit une augmentation de **69** points depuis la semaine 42 ;
- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** s'élève à **90,5 pour 100 000 habitants**. Il augmente significativement depuis 4 semaines : il est passé de **41,2** cas pour 100 000 habitants en semaine 42 à **90,5** en semaine 43, évolution particulièrement marquée et inquiétante au regard de la fragilité de ce public ;
- Le **nombre de patients positifs** est en constante augmentation : **796** personnes testées positives semaine 43 contre **348** semaine 42;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en augmentation avec **46** nouvelles hospitalisations en semaine 43, **6** nouvelles admissions en réanimation et **3** décès.
- Les **clusters** demeurent nombreux : au 28 octobre 2020, **9 clusters** sont en cours d'investigation pour le département, dont **7** se situent en EHPAD (**58** personnes touchées).

Dans le département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux foyers épidémiques témoignent d'une circulation active du virus. Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution défavorable justifient que des mesures renforcées soient prises pour lutter contre la propagation du virus.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,

Benoît ELLEBOODE